



La CFDT vous informe

Sopra Steria !2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

Un peu d'humour pour débuter cette nouvelle année !

2021



loading...

En attendant ...
nous vous présentons
ce que devraient être
les bonnes résolutions de la direction pour 2021 !

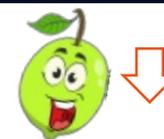
Éditorial

APETIZ

Nouveaux droits à CONGÉS



**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'ÊTRE MOUILLÉ POUR OUVRIR VOTRE PARAPLUIE ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



Consultez notre site

cfdsoprasteria.blogspot.fr


Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra Steria !2SS'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

S'OUVRIR AU DIALOGUE SOCIAL !

LES BONNES RÉOLUTIONS 2021 DE LA DIRECTION

... TOUT DU MOINS, CE QU'ELLES DEVRAIENT ÊTRE ...

LISTE À FAIRE*

- Transformer les congés **mère de famille** en congés **père parent de famille**
- Mettre en place **4 jours enfant malade** rémunérés, comme déjà en place chez HR Software
- Préférer négocier des **accords plus pertinents** au **niveau société ou filiale** plutôt que d'imposer des accords "usine à gaz" au niveau UES / Groupe
- Faire cotiser les salariés de la tranche C (les mieux payés) sur la mutuelle afin qu'ils **participent aussi à l'effort collectif**, sur la totalité de leur salaire
- Reconnaître une activité de **tutorat sans** avec du **temps alloué** (SSP) pour la transmission des savoirs
- Autoriser le **temps partiel à durée illimitée pour tous**, sans discrimination ni altération des carrières
- Créer une **commission paritaire de l'égalité professionnelle** dans chaque société du groupe
- ~~Ne pas~~ Mettre en place une augmentation salariale **indexée sur le coût de la vie**, en plus des augmentations individuelles
- Reconnaître **réellement le temps de travail effectué** par les salariés et le **compenser en conséquence**

*LISTE À FAIRE : TODO LIST

PAGE 2

**VOUS N'ATTENDEZ PAS L'INONDATION POUR VOUS ASSURER ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**Consultez
notre
sitecfdtsopraSteria.
blogspot.fr

Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra Steria !2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

LE TÉLÉTRAVAIL

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN
DES SALARIÉS

LISTE À FAIRE*

- Faire confiance aux salariés en leur donnant la possibilité de télétravailler jusqu'à ~~un~~ **trois jours** par semaine
- Mettre en place un **modèle de télétravail attractif** que tous nos concurrents nous envieraient
- Mettre en place **tous les moyens pour équiper** les salariés en matériel / mobilier nécessaire au télétravail ~~exceptionnel~~
- Rembourser les frais liés au télétravail sur la même logique que la règle URSSAF : **au prorata du nombre de jours télétravaillés** par semaine

FAIRE CONFIANCE

LES BONNES RÉOLUTIONS 2021 DE LA DIRECTION
... TOUT DU MOINS, CE QU'ELLES DEVRAIENT ÊTRE ...

- Définir un cadre pour donner aux salariés le souhaitant la possibilité de télétravailler dans des **espaces de coworking**
- Accompagner le management** dans le but de l'adapter à la nouvelle organisation liée au télétravail : apprendre à faire confiance, mieux déléguer, piloter différemment ...
- Permettre les échanges email directs** entre les salariés en télétravail et les représentants du personnel ~~#BalanceTonManager~~
- Veiller au **respect du droit à la déconnexion**

*LISTE À FAIRE : TODO LIST



PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE TÉLÉTRAVAIL CFDT

VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !Consultez
notre
site

cfdtsoprasteria.
blogspot.fr

Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

ZONES URBAINES : POUR L'INTÉRÊT DES SALARIÉS ...!?

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



La société Sopra Steria Group a été condamnée pour avoir violé l'article 50 de la CCN Syntec en instaurant des « Zones Urbaines ». L'équivalent des « Zones Urbaines » dans la société I2S est également appelé « agglomération ». Or, la société I2S refuse de retirer cette notion de « Zone urbaines » préjudiciable aux salariés, dans la note de remboursement des frais professionnels sous le prétexte qu'elle n'a été condamnée que pour la société Sopra Steria Group.

En conséquence, les élus **CFDT** ont demandé un vote au CSE afin d'ester en justice urgemment pour faire cesser ce trouble illicite qui fait obstacle au remboursement des frais de certains salariés.

Dans l'intérêt des salariés I2S, seuls les élus AVENIR et CGT ont rejoint, par un vote favorable, les élus **CFDT**, mais cela ne suffit pas pour obtenir la majorité.

Conséquences négatives pour vous : vous ne pourrez pas demander le remboursement rétroactif des déplacements considérés par la direction en agglomération, contrairement aux salariés Sopra Steria Group.

VOUS REPRÉSENTER COÛTE QUE COÛTE

Vos élus **CFDT** présents dans toutes les instances. Joignables par téléphone, Skype ou messagerie. Pour avoir les informations, inscrivez-vous à notre newsletter **CLIQUEZ ICI** vous pouvez vous désinscrire en 1 clic à tout moment.

*Article 50 : Frais de déplacement

Les déplacements hors du lieu de travail habituel nécessités par le service ne doivent pas être pour le salarié l'occasion d'une charge supplémentaire ou d'une diminution de salaire.

PÀGE 4

VOUS N'ATTENDEZ PAS D'ÊTRE MOUILLÉS POUR OUVRIR VOTRE PARAPLUIE ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !



Consultez
notre
site

cfdsopraSteria.
blogspot.fr

